

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 083 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-082 du 17 septembre 2009 créant une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion de l'Espace Aquatique Communautaire

Monsieur le Président expose que l'Espace Aquatique Communautaire est géré directement par la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire, conformément aux articles L. 2221-11 et R. 2221-69 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer un budget spécifique « Espace Aqua-Noblat », annexé au budget général de la Communauté de Communes de Noblat, suivant la nomenclature M 14 et que ce budget devra être équilibré en dépenses et en recettes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide la création dudit budget annexe, appelé « Espace Aqua-Noblat », suivant la nomenclature budgétaire M 14 à compter de l'année 2009.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 22/09/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN B UDGET ANNEXE

Date de transmission de l'acte : 22/09/2009

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-083 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-083-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires